

Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (*Les copies des étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens ne seront pas corrigées*).
- Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
- S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.

** L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*

- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.

NB : - Les étudiants ne respectant pas leurs affectations en salles d'examens sont informés que leurs copies ne seront pas corrigées.

- Les étudiants sont informés qu'ils n'ouvrent pas droit à passer les examens d'un semestre acquis ou d'une unité acquise.